

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 05-111-1906 proserivant de consliluer une provission special du 250.000 francs.

n° 05-111-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 janvier 1906

Numéro JO
n° 111 du 01/02/1906

Date du numéro
1 février 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Francaise es Somalis el Dépendances.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendué applicable à la colonies par decret du 18 juin 1884

Vulée décret du 20 novembre 1882 sur le regime financier des colonies: Vu le cablogramme ministeriel du 26 décembre 1905.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

il sera constilué, contormément aux instructions lranismises paile cablogramme munistériel du 26 décembre 1905 une provision péclate de deux cent cinquante mille (frncs 250,000 r.) pour le paiement de l'echéance du 1er tqanvier 1906 de la subvention faite par la colonies à la compagnie imérial des chemins de fer Ethiopiens (Loi du 6 avril 1902). Art. 2; — Le présent arrêté sera publié. communiqué et enregistre partout où bésain sera.

Signé —

ORMIERES